

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 12-361-1926 promulguant Le décret du 16 décembre 1926 portant , prorogation pour une période de mots mois, à compter du 21 décembre 196. du privilèae de la Banque de l’In- dochine.

n° 12-361-1926

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 21 décembre 1926
Numéro JO n° 361 du 31/12/1926	Date du numéro 31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue anplicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglementant le mode de promulgation et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces loi , decrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 16 décembre 1926, publié au Journal officiel de la République française du 18 mois prorogeant pour une période de trois mois, à compler du 21 dévembre 1926, le privilège de la Banque de l'ndochine: Vu le ecâblocramme nmivistérel n° 39/2 du 8 décermbr 1926,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulouc dans la colonie le décret du 16 décembre 1926, publié au Journal officiel de la République français du 18 du même mois prorogeiant Le une période de trois mois à compter du 21 décembre 1926, le privilège de la Banque de L'indochine. Art. 2, — Le présent arrêté sera enrregistré, publié et communique partout où besoin et inséré au Journal officiel de lu colonie

tellier